

## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2020

L'An Deux Mil Vingt, le Dix Sept du mois de Décembre, à Vingt et Une Heures, le Conseil Municipal de Saint-Hippolyte, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Chevillon, Maire,

**Étaient Présents** : MM P. Chevillon, A.Barathieu, Mme D.Suire, MM D.Pacaud, D.Dubreuil, P.Canizares, M.Tavernet, Mmes F.Depreytère, V.Lane, M.Giret, C.Simonet, C.Jaucourt-Perroy, M D.Véchambre

**Absents Excusés** : M B.Nominé, Mme E.Fleuriaud,

**Secrétaire de Séance** : M D.Pacaud

**Date de convocation** : 10 décembre 2020

**Ordre du jour** : Approbation du rapport CLECT du 6 novembre 2020 , Décision Modificative Investissement Budget 2020 Commune, Décision modificative année 2020 budget annexe Lotissement n°4, Compte Rendu des Commissions, Questions Diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 26 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### **1) Approbation du rapport CLECT du 6 novembre 2020 - Annexe**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Impôts (CGI) et notamment l'article 1609 nonies C,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 5 septembre 2019 relatif à l'adoption des statuts de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO),

**Vu** les délibérations n° 2014\_13 et n° 2020-054 des Conseils communautaires de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan du 9 janvier 2014 et du 15 juillet 2020 relatives à la création et à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

**Vu** les délibérations du Conseil communautaire de la CARO :

- N° 2019-158 du 17 décembre 2019 approuvant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le transfert des voiries cyclables communales, hors secteurs urbanisés (hors agglomération) se situant sur les itinéraires principaux européens et nationaux définis par le Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes vers la CARO et, notamment sur la commune de Cabariot,
- N° 2019-170 du 17 décembre 2019, approuvant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le projet de mutualisation des services techniques par la création de trois directions mutualisées des Services Techniques (direction Projets Bâtiments - Energie, direction Patrimoine Bâti, direction Voirie - Aménagement Urbain),
- N° 2019-052 du 23 mai 2019 par laquelle la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan a intégré dans ses compétences facultatives supplémentaires les actions intercommunales de développement et de coordination de l'offre de soin en complémentarité des actions communales visant à lutter contre les déserts médicaux, l'élaboration d'un contrat de santé, les actions visant à favoriser l'accueil, l'hébergement et l'exercice des professionnels de santé, les actions de prévention en matière de santé à l'échelle intercommunale en coordination avec les communes et les actions visant à favoriser les collaborations professionnelles en matière de santé,

**Considérant** que la CARO verse à chaque commune membre une attribution de compensation destinée à garantir la neutralité financière entre elle et ces dernières,

**Considérant** le rapport définitif établi par la CLECT réunie le 6 novembre 2020 concernant l'évaluation définitive des charges liées au transfert :

- d'un tronçon de piste cyclable d'une longueur de 765 ml situé sur la commune de Cabariot,
- du personnel de la ville de Rochefort vers la CARO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :
  - suite à la création du Service des Archives mutualisé,
  - suite à la mutualisation des directions des Services Techniques (Projets Bâtiments - Energie, Patrimoine Bâti, Voirie - Aménagement Urbain) de la CARO,
- de la compétence facultative, supplémentaire partagée CARO relative à la santé sur le territoire.

**Considérant** que la CLECT remet dans un délai de 12 mois à compter de la date du transfert (disposition exceptionnelle de la 3<sup>ème</sup> loi de finances rectificative 2020 n°2020-935 du 30 juillet 2020) un rapport évaluant le coût net des charges transférées et que ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux exprimée par :

Au moins 2/3 des conseils municipaux et représentant au moins la moitié de la population totale

ou

Au moins la moitié des Conseils municipaux et représentant au moins les 2/3 de la population dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au Conseil municipal par le Président de la CLECT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rapport adopté par la CLECT le 6 novembre 2020 ci-annexé,
- Informe que la présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

## 2) Décision Modificative - Investissement - Budget 2020 Commune

DEPENSES		RECETTES	
Article (Châp.) Opération	Montant	Article (Châp.) Opération	Montant
204132 (20) - 105 : Installations	16 000.00		
21571 (21)- 091 Matériel roulant	-50 000.00		
2313 (23) - 105 : Constructions	34 000.00		
Total dépenses	0.00	Total recettes	

Monsieur le Maire invite le conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus

## 3) Décision modificative année 2020 budget annexe Lotissement n°4

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants, afin de procéder aux écritures de régularisation de stock :

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Châp.) Opération	Montant	Article (Châp.) Opération	Montant
023 (023) virement à la section de fonctionnement	25 000.00	71355 (042) Variation des stocks de terrain	25 000.00
605 (011) Achats, équipements...	2 000.00	7015 (70) Ventes de terrains	2 000.00
Total dépenses	27 000.00	Total recettes	27 000.00

## INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Châp.) Opération	Montant	Article (Châp.) Opération	Montant
3555 (040) Terrains aménagés	25 000.00	021 (021) virement de la section de fonctionnement	25 000.00
Total dépenses	25 000.00	Total recettes	25 000.00

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

### 4) Compte Rendu des Commissions

- Commission Cantine :

Les menus ont été validés

- Commission Communication :

\*M André BARATHIEU indique que le bulletin municipal est en bonne voie et sera distribué mi-janvier.

\*Site Internet : M Daniel PACAUD et M Didier DUBREUIL expliquent les conditions de réalisation d'un site nouvelle génération. L'offre SOLURIS est analysée. Elle apparaît comme une solution raisonnable et réaliste. Il est décidé de lancer l'opération site Internet sur cette base.

### 5) Questions Diverses

- Commission des Sports CARO :

M Didier DUBREUIL nous fait un résumé des thèmes abordés.

\* Golf de Saint-Laurent de la Prée finalisation en cours du 18 trous, du parcours contact 9 trous.

Mise en place d'une académie de golf. Perspective de création d'un hôtel, d'une résidence tourisme, d'un restaurant. L'objectif fixé est de devenir un golf national voir international.

\* Projet de mise en place d'une piscine communautaire comprenant un bassin nordique, un bassin couvert et des jeux aquatiques.

- Commission Climat et Transition écologique de la CARO :

M Daniel PACAUD présente les opérations en cours :

1) Amélioration de l'habitat et résorption de l'habitat indigne dites opération OPAHRU. Des subventions peuvent être accordées (allant jusqu'à 86% dans certains cas) pour des rénovations. Il faut contacter SOLIHA (permanence les 2èmes et 4èmes jeudi à la CARO).

2) Service Mobilité et Déplacement. Un bilan chiffré est présenté qui montre l'efficacité des services de transport et sa qualité (93% de satisfaction). Notons que 84 arrêts sont accessibles aux citoyens et ils seront en augmentation en 2021.

Un groupe de travail sera mis en place pour analyser les besoins et contraintes des transports scolaires.

3) Développement Durable. Des actions pour diminuer l'impact des déchets dans notre vie quotidienne doivent passer par une meilleure communication. Le traitement des déchets est en effet impactant sur la pollution de l'air. A noter que certains maires de la communauté interdisent le brûlage des déchets verts.

- Visio conférence avec SOLURIS sur la sécurité des données : M Patrick CANIZARES et M Daniel PACAUD expliquent les thèmes abordés. Nécessité de se protéger et de sécuriser les liaisons avec nos fournisseurs. Mettre en place sur tous nos contrats les clauses RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et cyber sécurité.

- Salle des Fêtes : le dossier est en cours de validation. Obligation était de faire intervenir une entreprise pour vérifier la présence d'amiante, les résultats donnent la seule présence en couverture.

Une réunion de travail spécifique est programmée le 23 décembre 2020 à 20h30 car de nombreux points restent à étudier plus finement, en particulier le choix de l'utilisation ou non des panneaux photovoltaïques.

- GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

M Dominique VECHAMBRE nous indique que certaines compétences comme gestion de la Jussie et Lutte contre les ragondins sont transférées à des sociétés privées.

Certains cours d'eau de moindre catégorie font aussi l'objet de surveillance pour améliorer leur écoulement (La Borie, source de La Roche).

- Certains fossés du côté de la Maçonnerie ont besoin d'entretien, le département sera avisé.

- Taillage des haies et buissons ornementaux : des actions urgentes sur La Touche et le long de la Rue de la République vont être entreprises.

- Lumières de Noël : Certaines décorations lumineuses sont défectueuses. Une réflexion est entamée pour passer éventuellement à une sous-traitance : avantages d'une prestation complète donc pas d'achats onéreux, changement de thème chaque année et mise en place facilitée.

- Mutuelle solidaire : M Christelle SIMONET émet le vœux qu'une mutuelle solidaire puisse être mise en place. Le dossier va être étudié.